

Strasbourg, le - 7 NOV. 2022

Direction Générale Adjointe Ressources

Direction des Ressources Humaines
Pôle Dialogue Social et Conditions de Travail
Service Dialogue Social

Dossier suivi par : Loïc BILAND

Tél. :

Mél. :

Monsieur Christophe ODERMATT
Secrétaire Général
Syndicat Force Ouvrière des Personnels de
la CeA
Hôtel du Département
67000 STRASBOURG

Monsieur le Secrétaire Général,

Par courrier du 10 août 2022, vous m'interrogez sur le bénéfice de certaines sujétions pour les agents des Centres d'Entretien et d'Intervention (CEI) et du Service Parc Véhicules et Bacs Rhénans (SPVBR).

Tout d'abord, vous sollicitez le cumul des sujétions « Permis poids-lourd » et « Surveillance du réseau routier » pour les agents qui sont soumis à ces responsabilités ou obligations particulières.

Sur ce point, je vous confirme que ces 2 sujétions sont effectivement cumulables dans le cadre de la délibération relative au RIFSEEP actuellement en vigueur.

Aussi, la sujétion « Permis poids-lourd » pourra être versée aux agents du SPVBR qui conduisent effectivement un poids-lourd.

Vous évoquez ensuite la sujétion « Remplacement d'un collègue absent » pour les agents d'exploitation des routes.

À ce titre, je vous confirme là aussi que cette sujétion peut être mise en œuvre et partagée entre plusieurs collègues, après analyse hiérarchique des conditions d'attribution et sans qu'il soit nécessaire que les agents aient à effectuer des heures supplémentaires, à partir du moment où l'effectivité du remplacement du ou des collègues est avérée. L'analyse sur la manière de procéder est partagée entre la Direction des Ressources Humaines et la Direction des Routes Infrastructures et Mobilités.

Dans le cas où des situations individuelles particulières seraient à signaler, nous vous remercions de les faire remonter aux services de la Direction des Ressources Humaines.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire Général, à l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président
Pour le Président et par délégation
La Directrice Générale Adjointe Ressources



Stéphanie TACHON

Collectivité européenne d'Alsace

Hôtel du Département
Place du Quartier Blanc 67964 STRASBOURG Cedex 9

Hôtel du Département
100 Avenue d'Alsace 68000 COLMAR

03 69 49 39 29 | www.alsace.eu

La correspondance doit être adressée à M. le Président de la Collectivité européenne d'Alsace.